

Le bien-vivre

May'Aînés

12 mesures pour accompagner le vieillissement



▲ Murielle Barbe accueille Solange et Denise à son domicile. Les deux femmes partagent la vie de famille tout en gardant une autonomie.

Il est une question que l'on ose à peine se poser tant elle suscite l'inquiétude : que deviendrons-nous lorsque nous serons âgés ? Dans une époque où les EHPAD sont souvent décriés, où les soignants sont de moins en moins nombreux, où les familles s'inquiètent pour un parent isolé, est-il possible d'envisager la vieillesse sereinement ? C'est l'ambition que s'est lancée le Département au travers du plan May'Aînés. Douze mesures prenant à bras le corps cet enjeu sociétal.

15,9

millions €

consacrés au plan May'Aînés

400

euros (en moyenne)

alloués aux plus de 75 ans

55 000

Mayennais

auront plus de 75 ans en 2040



Ces mesures ont été identifiées par la Maison de l'autonomie, en concertation avec tous les acteurs du territoire œuvrant pour les personnes âgées.

« Nous sommes partis d'une feuille blanche et nous avons mobilisé toute la filière pendant plusieurs mois », explique François Ménier, responsable de la transformation de l'offre médico-sociale pour le Département. « Nous n'avons pas seulement échangé avec les élus et les directeurs de structures, nous sommes aussi allés à la rencontre des professionnels de terrain, des agents de service d'EHPAD, d'infirmiers de services de soins, d'intervenants à domicile... Nous

avons ainsi identifié des besoins ou des services auxquels nous n'aurions pas pensé, avec l'esprit de s'autoriser à faire des pas de côté. »

Le maintien à domicile favorisé

Parmi ces réponses, une grande majorité des mesures vise à soutenir le maintien à domicile des seniors, principale préoccupation de ces derniers. Le budget prévoit en particulier l'adaptation de 150 logements neufs et la rénovation de 150 autres, pour permettre à toute personne vieillissante de rester à la maison malgré des forces qui diminuent, ou encore de développer des solutions de logement intermédiaire entre le domicile



▲ Le plan May'Ainés considère le vieillissement comme un processus au centre duquel se trouvent des hommes et des femmes avec leur vocation propre au sein de la société.

et l'institution. Et pour favoriser la mobilité de ces personnes qui choisissent le maintien à domicile, le Département va financer neuf véhicules électriques adaptés aux personnes à mobilité réduite, disponibles sur demande et gérés par chaque intercommunalité.

L'appui aux services d'aide à domicile ainsi qu'aux aidants, fait aussi partie des mesures indispensables au maintien à domicile. Pour les aidants, le but est de leur permettre de bénéficier de temps de répit supplémentaire dans des situations souvent éprouvantes pour les proches d'un parent âgé. Pour les services de maintien à domicile, cela va notamment se concrétiser par une augmentation du tarif horaire versé par le Département (de

19,50 € à 21 € en semaine et à 24 € les dimanches et jours fériés), ainsi que par un financement des temps de coordination et de formation des salariés. Des aides saluées par Eric Rethore, directeur de la fédération ADMR de la Mayenne, pour qui le principal enjeu aujourd'hui est le recrutement de nouveaux personnels face à une demande croissante d'aide à domicile. « *Ces formations nous permettent d'attirer des femmes et des hommes qui souhaitent se reconvertir dans un métier porteur de sens et de contact humain.* » Un métier dont Virginie Fest, 41 ans et sur le point de terminer une formation d'aide à domicile financée par l'ADMR après 14 années comme assistante maternelle, souhaite voir évoluer l'image. « *Beaucoup*



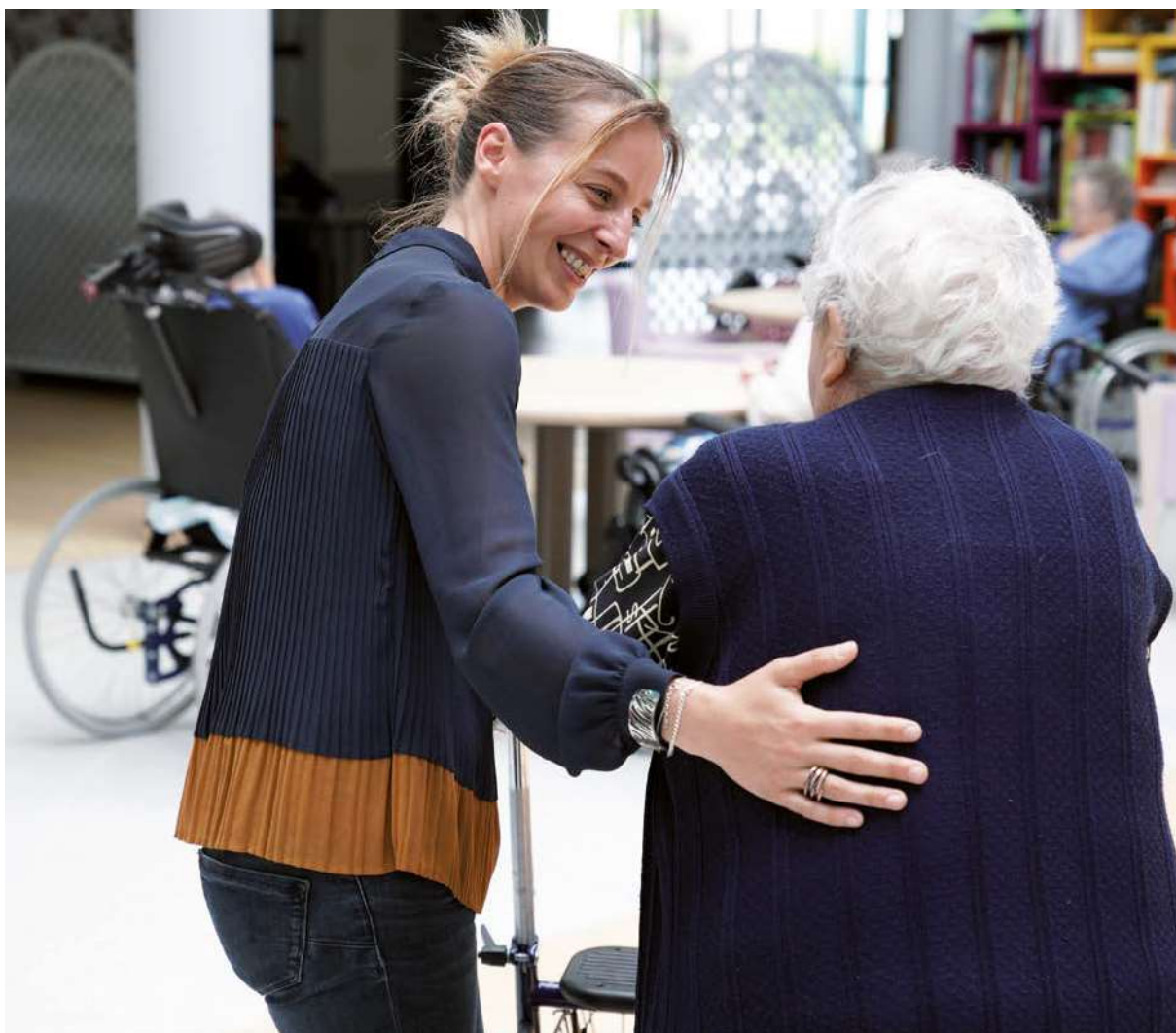
▲ L'appui aux services d'aide à domicile ainsi qu'aux aidants, fait aussi partie des mesures indispensables au maintien à domicile.

croient encore que nous sommes uniquement "aide-ménagères", alors que notre premier but c'est de prendre soin des personnes chez qui nous allons. À nous de nous professionnaliser pour être reconnus à notre juste valeur et donner envie. »

Accueillir des personnes âgées à son domicile

Les accueillants familiaux bénéficieront eux aussi d'une revalorisation de leur rémunération (2,7 fois le SMIC pour l'accueil d'une personne âgée), ainsi que d'un accompagnement par des professionnels. L'objectif est de valoriser un métier qui répond en de nombreux points aux principes du bien vieillir : sécurité, confort, vie sociale. Ce que confirme

Solange, 67 ans, accueillie au sein d'une famille avec une autre personne âgée : « *On participe à la vie d'une famille, tout en gardant une certaine autonomie.* » Une solution donnant-donnant puisque pour Murielle Barbé, son « accueillante » depuis janvier dernier à Châlons-du-Maine, ce nouveau métier qu'elle a choisi d'exercer après 16 années d'aide-soignante en EHPAD, répond également à toutes ses attentes : plus grande proximité avec la personne âgée, plus de temps pour échanger, plus d'occasions de partage en famille... Toutes ces solutions d'accueil et d'accompagnement adaptés permettent de nouvelles opportunités de choix au cours du parcours de vie d'une personne vieillissante. Et afin de faciliter



▲ Comme ses collègues Aurélie Jarry et Delphine Plumail, Mélanie Pezard, aide-soignante à l'EHPAD Casteran de Saint-Pierre-des-Nids dit exercer : « un métier enrichissant ».

Retrouvez le détail des 12 mesures du plan May'Aînés sur www.lamayenne.fr

cette étape en adaptant la prise en charge à cette nouvelle réalité, le plan *May'Aînés* souhaite favoriser l'évolution de l'offre des EHPAD. Le Département va ainsi doubler l'aide consacrée à l'investissement pour les projets immobiliers, permettre l'acquisition de nouveau matériel et ouvrir des places supplémentaires pour personnes handicapées vieillissantes.

Ces mesures étaient devenues indispensables, au regard de l'évolution des besoins. Aurélie Jarry, Delphine Plumail et Mélanie Pezard, aides-soignantes à l'EHPAD Casteran de Saint-Pierre-des-Nids depuis 20 ans, confirment avoir observé

une évolution du profil des résidents accueillis. Ils sont aujourd'hui plus âgés, plus dépendants, avec pour certains la présence de troubles cognitifs majeurs. Ces solutions apportées par le plan *May'Aînés* vont donc permettre des offres plus adaptées et plus réactives. Et d'améliorer par la même occasion le regard sur un métier qu'Aurélie, Delphine et Mélanie reconnaissent être exigeant, « *mais aussi très enrichissant !* »

Un label « Bien vivre May'Aînés »

À travers ce plan d'action, le Département souligne ainsi son attachement au bien-être des séniors, non

seulement par un soutien structurel, mais aussi avec la volonté d'encourager une société plus solidaire envers ses aînés. Pour marquer le coup, le Département met en place un label qui valorisera toutes les institutions qui œuvrent en faveur du bien vieillir en Mayenne : le label « Bien vivre May'Aînés ». Son but ? Créer une dynamique sur le département permettant de recenser toutes les actions citoyennes facilitant la vie des séniors et favorisant une plus grande solidarité entre Mayennais. Et à la clé, chaque année, un prix récompensant une institution labellisée particulièrement innovante. Ce n'est qu'en donnant toute leur place aux plus fragiles que la société sera plus forte face aux défis de demain.

Lancement du réseau social Voisin'Age

Le Département, en partenariat avec la Fondation Petits Frères des pauvres, expert reconnu dans l'attention aux personnes âgées, va soutenir le lancement un nouveau réseau social destiné à retisser des liens intergénérationnels entre habitants d'un même quartier, d'un même village. Il s'agit du réseau Voisin'Age. Existant déjà dans une quinzaine de communes de France, ce réseau social va faire l'objet d'un partenariat inédit avec un développement sur la totalité d'un département. Grâce au soutien des mairies volontaires et des Centres communaux d'action sociale de la Mayenne, cet outil numérique innovant va permettre d'encourager une solidarité de proximité envers les personnes vieillissantes en recherche de convivialité, d'amitié et d'échanges (www.voisin-age.fr).



« La Mayenne prend soin de ses aînés »

Marie-Cécile Morice, vice-présidente du Conseil départemental

« Avec le plan May'Aînés, le Département engage une démarche innovante en plaçant l'humain au cœur du dispositif. Ainsi, au-delà des aides financières, ce plan favorise une prise en charge bienveillante de nos aînés en encourageant les formes novatrices de partenariat entre tous les acteurs de la vieillesse, y compris les citoyens eux-mêmes. Ce plan d'actions privilégie l'accompagnement, l'accès aux soins, le logement, la mobilité (...) et met en place des solutions adaptées, en lien avec les acteurs du territoire. L'évolution rapide de la société doit nous conduire à changer notre façon de voir les choses en suscitant une plus grande solidarité entre tous. Plus que jamais, la Mayenne est un territoire qui prend soin de ses aînés. »

« Le département souligne son attachement au bien-être des séniors et sa volonté d'encourager une société plus solidaire envers ses aînés. »